



« Bâtir une stratégie de financement de son PAT »

Webinaire 28 juin 2023 (10h/12h)

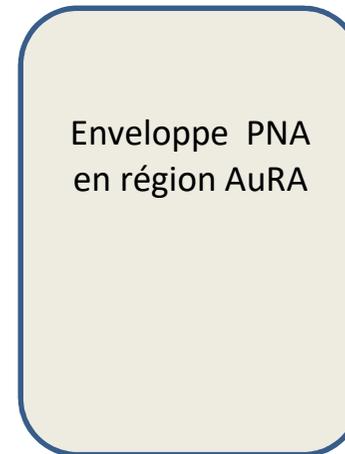
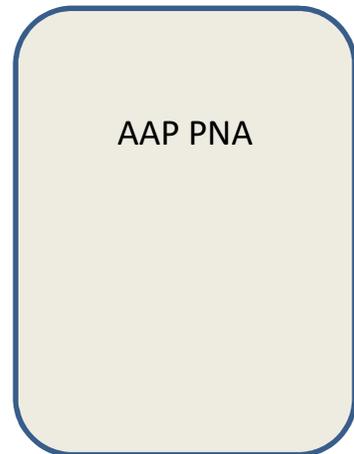
Le Réseau des Acteurs des Démarches Alimentaires en Région AuRA (RADAR) est animé par CapRural en partenariat avec la DRAAF, la Région et l'ADEME





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DRAAF

Dispositif mobilisable	AAP Programme National pour l'Alimentation (AAP PNA) –page 1/3
Lien pour descriptif complet	https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/association-ou-organisation-de/demander-une-aide-une-subsvention/article/programme-national-pour-l
Type d'appui	<i>Subvention</i>
Objectifs Thèmes/actions	<p>Développer des projets fédérateurs, démultipliables ou exemplaires s'inscrivant dans les objectifs du PNA autour de ses axes prioritaires (justice sociale, éducation alimentaire de la jeunesse, lutte contre le gaspillage alimentaire, ancrage territorial et patrimoine alimentaire).</p> <p>Depuis 2016, cet appel à projets fait un focus sur les PAT</p> <p>En 2022-2023 : 2 volets (PAT émergents, projets d'appui aux PAT)</p>
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Des organismes publics ou privés à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation ; • Des entreprises ou structures à but lucratif. Les entreprises qui souhaitent déposer un dossier sont invitées à le faire via une fédération ou un collectif d'entreprises, pour des projets d'intérêt collectif, exemplaires, innovants, avec un effet de levier sur une filière ou une diffusion bénéficiant à d'autres acteurs ; • Des personnes morales de droit public ou des personnes morales de droit privé habilitées au titre de l'aide alimentaire au sens de l'article L. 266-2 du code de l'action sociale et des familles, pour le cas particulier des projets relevant de la distribution de denrées aux personnes démunies

DRAAF

Dispositif mobilisable	AAP Programme National pour l'Alimentation (AAP PNA) –page 2/3
Dépenses éligibles	<p>Les coûts admissibles doivent être directement liés à l'action.</p> <p>Les dépenses directes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les dépenses de personnel impliqué dans la réalisation du projet (hors traitements et salaires des personnels permanents pour les organismes publics ou personnes morales de droit public, pris en charge par le budget de l'État ou des collectivités territoriales) ; ◦ Les dépenses concernant des personnels affectés temporairement ou recrutés pour la réalisation du projet sur les ressources propres des organismes ; ◦ Les frais de mission des personnels ; ◦ Les prestations de services nécessaires à la réalisation du projet (études, conseil, prestations informatiques, consultants, les frais liés à l'expérimentation ...) ; • Les dépenses indirectes affectées au projet : les dépenses de structure de l'organisme imputables à la réalisation du projet (sur la base d'une comptabilité analytique, maximum 8 % du budget total du projet) ; • Les investissements matériels strictement nécessaires à la réalisation du projet. Les porteurs de projet sont encouragés à limiter ce volet, compte tenu de l'orientation souhaitée des projets et des montants de subvention pouvant être accordés. <p>Sont exclus du financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le fonctionnement courant des porteurs des actions ; - les achats de denrées alimentaires.
Exemples	<p>édition 2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet 1 : émergence de nouveaux PAT - <i>veiller à la prise en compte des nouveaux objectifs fixés par la loi Climat et résilience et à la cohérence territoriale avec les PAT déjà en place.</i> • Volet 2 : projets régionaux ou infrarégionaux visant à accompagner les PAT - <i>projets structurants, d'envergure régionale ou infra régionale visant à accompagner de façon collective les PAT à investir les différents axes du PNAN, en cohérence avec les dynamiques des réseaux existants</i>

DRAAF

Dispositif mobilisable	AAP Programme National pour l'Alimentation (AAP PNA) –page 3/3
Montant aide /taux aide (plancher-plafond)	Volet 1 : durée de 36 mois maximum et bénéficieront au maximum d'une subvention de 100 000 €
Durée projet	Volet 2 : durée de 24 mois maximum et bénéficieront au maximum d'une subvention de 70 000 €
Calendrier	Dépôt des candidatures de mi novembre à mi janvier Comité présélection régional mi-février Annonce des lauréats – SIA mars Signature conventions à partir de juin
Modalités de réponse	par voie électronique sur le site MesDémarches
Critères de sélection	Caractère fédérateur Pérennisation du projet Faisabilité Méthodologie Suivi et évaluation Impact et valorisation des actions
Autres informations	Pour les PAT émergents, candidature à la reconnaissance en parallèle
Contact/coordonnées	DRAAF/SRAL Chrystele BOIVIN, Patrice DELAIR et Amy FERRARI sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France 2030



**Fonds avenir
bio**



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

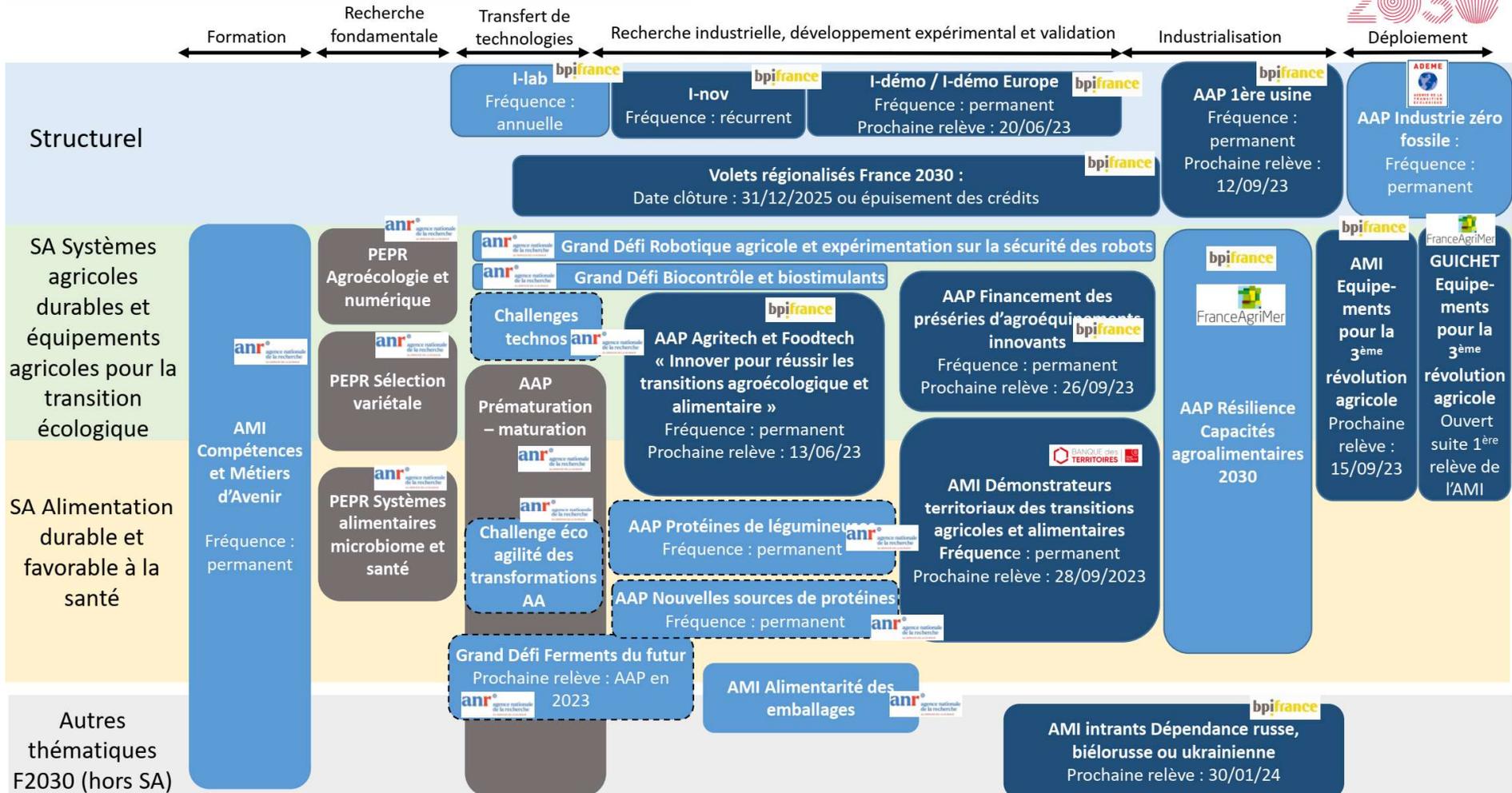
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Fonds pour
une aide
alimentaire
durable**



LES DISPOSITIFS AGRI/AGRO FRANCE 2030

Dispositif clos Dispositif ouvert Dispositif à venir / entre deux vagues





France 2030

Dispositif mobilisable	AMI Démonstrateurs territoriaux – page 1/4
Lien pour descriptif complet	https://www.banquedesterritoires.fr/ami-demonstrateurs-territoriaux-des-transitions-agricoles-et-alimentaires https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures https://app.huggle.tech/apply/caisse-des-depots-taa/7fcc5114-4cb3-4735-a626-cabba16b5aaa
Type d'appui	subventions pour l'ingénierie, mise en réseau et animation technique L'AMI, doté d'un budget de 152M€ a pour objectif de construire un réseau de 15 à 30 démonstrateurs territoriaux
Objectifs Thèmes/actions	Accompagner les acteurs des territoires dans la transformation de leurs systèmes de production agricole et alimentaire dans une optique de création de valeur économique par des modèles de production durables , en mobilisant une large panoplie d'innovations de toutes natures : <ul style="list-style-type: none">• Adaptés à chaque contexte territorial• Portés par des acteurs locaux• Visant à répondre aux enjeux posés dans le diagnostic territorial• Centrés sur les besoins des usagers <p><i>Une stratégie de transformation territoriale, un plan d'actions innovantes sur 5 ans maxi, Une gouvernance territoriale , Une stratégie de réplication</i></p> <p>Ces démonstrateurs territoriaux pourraient ainsi permettre d'incuber des solutions innovantes issues d'une collaboration étroite entre collectivités locales, entreprises privées et acteurs du territoire, qui pourront ensuite, une fois éprouvées, être dupliquées sur d'autres territoires, en s'appuyant notamment sur les dynamiques locales créées par les PAT.</p>
Public cible	projets sont portés par un ensemble de partenaires publics et privés, incluant au moins une collectivité territoriale comme l'un des partenaires majeurs et qui devra être membre du consortium envisagé Collectivités territoriales et/ou leurs groupements Acteurs du monde agricole Citoyens Organisme de recherche PME Startup Autres ETI Organisme de formation



France 2030

Dispositif mobilisable	AMI Démonstrateurs territoriaux – page 2/4
Dépenses éligibles	<p><u>phase de maturation</u> ensemble des coûts directement imputables à ladite phase comptabilité analytique propre au projet</p> <p>Achat de prestations intellectuelles études d'ingénierie : Technique, juridique, financière, stratégique (<i>benchmarking</i>), Assistance opérationnelle à la conduite du projet.</p> <p>Frais généraux frais administratifs imputables au projet ainsi que des frais de déplacements et d'équipements. Les frais généraux sont plafonnés à 8 % du financement France 2030</p> <p>Dépenses de personnel fournir une attestation de mise à disposition du salarié ou de l'agent qui démontre que le personnel est bien affecté, partiellement ou totalement, à la réalisation du Projet</p> <p><u>phase de réalisation</u> Le taux de financement de l'aide sera de 50% des dépenses éligibles pour la phase de réalisation</p> <p>Frais généraux Frais directement rattachés aux Actions Achat de prestations intellectuelles Dépenses de personnel Dépenses d'équipement Dépenses d'investissement</p>



France 2030

Dispositif
mobilisable

AMI Démonstrateurs territoriaux – page 3/4

Exemples

SEPT LAURÉATS ENTRENT EN PHASE DE MATURATION DÉBUT 2023

En Occitanie :

- le **projet TERRASOL** porté par la Fédération Régionale des CIVAM Occitanie, avec la participation de Montpellier Méditerranée Métropole et la ville de Montpellier, qui se propose de mettre en œuvre de manière opérationnelle et territoriale les concepts innovants de démocratie alimentaire, de solidarité alimentaire, en réponse à des problématiques de précarité alimentaire.
- le **projet Fantas'SCIC** porté par la SCIC Graines Equitables, avec la participation de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, destiné à relocaliser la production notamment à travers la « reconquête des friches » et la mise en place d'un réseau de stockage de production à la ferme.
- le **projet Salt'Eaux** porté par Suez Eau France, avec la participation de la communauté de communes Terre de Camargue (CCTC) et Sète Agglopolé Méditerranée, a pour objet la réutilisation des eaux usées traitées produites par les stations d'épuration de Thau et de Camargue pour irriguer et drainer les surfaces viticoles limitrophes.

En Grand-Est :

- le **projet de démonstrateur de bioéconomie territoriale** décarbonée porté par la Chambre d'Agriculture Grand-Est, avec la participation de la communauté urbaine du Grand Reims, permet de répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire et énergétique en assurant une production durable de biomasse et en valorisant les biodéchets dans une logique d'économie circulaire. Ce projet permet ainsi de structurer les filières agricoles et d'accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques.

En Nouvelle Aquitaine :

- le projet **Terres de transition** porté par la communauté d'agglomération de La Rochelle avec la participation des communautés de communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et de l'Île de Ré, propose de conjuguer formation, innovation, recherche d'un nouveau modèle économique et des co-bénéfices environnementaux et construction d'une gouvernance alimentaire élargie.

Le projet **ACTE Pays de la Loire** porté par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, avec la participation de la Région Pays de la Loire, vise à favoriser le développement des exploitations agricoles au travers de deux axes de travail au sein desquels s'appuient des projets « pilotes » : le volet énergie décarbonée et celui d'une meilleure gestion de l'eau.

Le **projet multi-territorial Territoire de maraîchers**, enfin, porté par le Groupe Ceinture verte, avec la participation des villes de Pau, Limoges, Valence et Le Havre, vise à faciliter l'adoption des innovations technologiques sur des exploitations en maraîchage diversifié, développer les filières courtes et créer des emplois dans les filières concernées.



France 2030

Dispositif mobilisable	AMI Démonstrateurs territoriaux – page 4/4
Montant aide /taux aide (plancher-plafond)	Phase de maturation - durée maximale de 18 mois - subvention plafonnée à 300 000€ pour financer ses frais d'ingénierie.
Durée projet	Phase opérationnelle - subventions d'investissement comprises entre 2 et 10M€ (co-financement maximal de 50%) - les projets ne pourront pas excéder fin 2029
Calendrier	Date de clôture 3 ^{ème} relève 28/09/2023
Modalités de réponse	Le dossier de candidature attendu est à télécharger sur la page http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com . Ce document est transmis par voie électronique
Critères de sélection	Cohérence et ambitions du projet avec les enjeux de transitions agricoles et alimentaires / Gouvernance du projet / Performances économique, environnementale et sociale du projet / Niveau d'innovation / Potentiel de rayonnement de l'innovation Pertinence des moyens mobilisés + Critères de performance environnementale et impact sociétal objectif de créer un réseau de démonstrateurs illustrant la diversité des enjeux de développement durable des espaces agricoles et alimentaires français
Contact/coordonnées	France2030.DTagrialim@caissedesdepots.fr Manon Plouchart Chargée de projets France 2030 « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » - Banque des Territoires manon.plouchart@caissedesdepots.fr +33 (0) 6 72 48 01 00 Maud.Roy@caissedesdepots.fr ou Melanie.Candas@caissedesdepots.fr DRAAF/SREA Alexandra BERAUD-SUDREAU alexandra.beraud-sudreau@agriculture.gouv.fr DREETS Nathalie PRUGNIT nathalie.prugnit@dreets.gouv.fr

FONDS AVENIR BIO

Dispositif mobilisable	FONDS DE STRUCTURATION DES FILIÈRES ISSUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE - Page 1/4
Lien pour descriptif complet	https://www.agencebio.org/vos-outils/fonds-avenir-bio/ https://www.agencebio.org/vos-outils/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fonds-avenir-bio/
Type d'appui	Subvention
Objectifs:	<p>Le Fonds Avenir Bio a pour objectif de contribuer au développement du secteur biologique en France en permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer et pérenniser une offre de produits biologiques issus des filières françaises, en particulier par : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des conversions à l'agriculture biologique en relation avec les perspectives du marché, ✓ la diversification des produits et des débouchés, ✓ l'élévation durable du taux de valorisation des produits de base en bio ; - créer des économies d'échelle et optimiser les circuits de collecte ou de transformation ; - amener un développement le plus harmonieux possible de l'offre et de la demande de produits biologiques en France ; - poursuivre un processus de développement ancré dans les territoires.
Thèmes/actions	Le PROJET (ou PROGRAMME D' ACTIONS) est porté par un PORTEUR DE PROJET avec des PARTENAIRES

FONDS AVENIR BIO

Dispositif mobilisable	FONDS DE STRUCTURATION DES FILIÈRES ISSUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE - Page 2/4
Public cible	<p>Le PORTEUR DE PROJET et les PARTENAIRES BENEFICIAIRES sont des opérateurs économiques impliqués dans l'agriculture biologique</p> <p>Entreprises actives dans la production agricole primaire, et/ou dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles : Des sociétés (SA, SAS, ...), des coopératives de collecte-vente, d'approvisionnement et/ou de services, des associations ou regroupement d'opérateurs (associations de loi 1901, Groupements d'Intérêt Economique agricole (GIE), des organisations de producteurs (OP))</p>
Dépenses éligibles	<p>* les investissements matériels : bâtiments, stockage, équipements, frais divers liés à leur mise en place, etc. – si production agricole primaire (matériel de récolte, etc.), obligation usage collectif avéré entre plusieurs exploitations.</p> <p>* les investissements immatériels réalisés dans le cadre du projet : embauches directement créées par le projet, actions de promotion et de communication, recherche, développement et expérimentations, prestations externes de conseil aux entreprises et d'appui technico-économique collectif aux producteurs</p>

FONDS AVENIR BIO

Dispositif mobilisable	FONDS DE STRUCTURATION DES FILIÈRES ISSUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE - Page 3/4
Exemples	<p>“Le Fédou – Fromagerie de Hyelzas” : Développement d’une gamme de fromages au lait de brebis bio en Lozère</p> <p>“Ets Aurouze” : Création d’une unité de raffinage d’huiles de tournesol bio en région Nouvelle-Aquitaine</p> <p>“Moulin Marion” : Augmentation des capacités de conditionnement et de stockage de farine bio en région Auvergne Rhône-Alpes</p> <p>“Guymargua Restauration” : Création d’une cuisine centrale bio destinée à la restauration collective en Guyane</p> <p>“Malterie Cérès” : Création d’une malterie bio et locale en Pays de la Loire</p> <p>“Champs Bio du Gers” : Développement des filières céréales, légumineuses et oléagineuses locales et de qualité dans le Gers</p> <p>“IPARLAB distribution” : plateforme de distributions de produits bios, locaux, sous appellation à disposition de la RHD pour le territoire du Pays Basque.</p> <p>“SCPA Biograins” : extension du site actuel en Pays de la Loire afin d’augmenter les capacités de réception, stockage, triage et expédition ; et accroître la qualité des produits.</p> <p>“Probiopress” : mise en place d’une huilerie dans le Gers afin de valoriser les productions de colza, tournesol, lin et les co-produits (tourteaux).</p> <p>“Pain de Cocagne” : mise en place d’un fournil dans la Drôme qui transformera les farines bio transformées par le partenaire Minoterie du Trièves et issus des blés bios et locaux collectés dans la région par la Société Coopérative Drômoise de céréales.</p>

FONDS AVENIR BIO

Dispositif mobilisable	FONDS DE STRUCTURATION DES FILIÈRES ISSUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE - page 4/4
Montant aide /taux aide (plancher-plafond)	budget prévisionnel de 50 000 euros H.T. d'investissements éligibles minimum sur 3 ans, toutes actions confondues, plafonnée à 1,3 million d'euros par projet / Taux maximums de financement varient selon la nature des dépenses et selon la typologie des entreprises.
Durée projet	un programme d'actions cohérent sur 3 ans , même si la demande de financement public se rapporte à une période plus courte ou plus longue
Calendrier	APPEL A PROJETS n°24 Date de lancement de l'appel à projets : le 3 avril 2023 Clôture de l'appel à projets : le 31 mars 2025 à midi
Modalités de réponse	https://www.agencebio.org/vos-outils/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fonds-avenir-bio/
Critères de selection	<ul style="list-style-type: none"> *Partenariats des différents stades d'une filière *Forts impacts sur la ou les filière(s) concernée(s) *Solidité financière et cohérence globale du projet *Valorisation des démarches avancées portant sur la protection de la ressource en eau, les démarches « bas carbone », « climat », « énergie », l'éco-conception, l'économie circulaire, la restauration collective durable, la préservation de la biodiversité, le bien-être animal, les SIQO, le HVE, le lien avec des démarches de territoire, les démarches ESS ou RSE
Contact/coordonnées	DRAAF/SREA Lucas PROST lucas.prost@agriculture.gouv.fr

Fonds pour une aide alimentaire durable

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME « MIEUX MANGER POUR TOUS »

Au niveau national : 40 M€

Garantir des approvisionnements plus durables et plus sains aux associations d'aide alimentaire et aux 4 millions de personnes qui en bénéficient :

À l'horizon de la fin du quinquennat, nous souhaitons que les approvisionnements de l'ensemble des réseaux d'aide alimentaire soient conformes aux recommandations du Programme national nutrition santé, notamment concernant les 5 fruits et légumes par jour.



Au niveau local : 20 M€

Favoriser le développement des approvisionnements de qualité, de proximité et locaux et soutenir des :



« alliances locales de l'alimentation » entre producteurs, associations, bénéficiaires et collectivités ;



projets alimentaires territoriaux dans leur participation aux actions de lutte contre la précarité alimentaire ;



expérimentations portant la transformation de l'organisation de l'aide alimentaire (transferts monétaires, prix réduits, groupements d'achats, jardins solidaires, etc.)



la couverture des zones blanches



Fonds pour une aide alimentaire durable

Dispositif mobilisable	AAP Mieux manger pour tous (volet local) –page 1/4
Lien pour descriptif complet	https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Appel-a-projets-concernant-le-volet-local-du-programme-Mieux-manger-pour-tous https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/sites/auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/mieux-manger-pour-tous-appel-a-projets-local-cahier-des-charges-mai-2023.pdf
Type d'appui	Subvention
Objectifs:	Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire ; Soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires ; Permettre le renforcement et la transformation des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire ; Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire.
Thèmes/actions	<ul style="list-style-type: none">• Le développement d'alliances locales de solidarités entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire ;• La participation aux actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des projets alimentaires territoriaux ;• Le soutien aux expérimentations portant la transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire dont les chèques alimentaires durables ;• L'amélioration de la couverture des zones blanches.

Fonds pour une aide alimentaire durable

Dispositif mobilisable	AAP Mieux manger pour tous (volet local) –page 2/4
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> * structures à but non lucratif œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté dont, les associations et notamment les associations bénéficiant d'une habilitation au sens des articles R.266-2 à R.266-10 du code de l'action sociale et des familles, lorsqu'elles mettent en œuvre une activité d'aide alimentaire, les fondations, les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)...; * collectivités territoriales ou leurs groupements, aux CCAS et aux CIAS.
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de fonctionnement liées au projet (montage, mise en œuvre, suivi et évaluation), comprenant les dépenses salariales et les dépenses d'ingénierie. Le recours au prestataire et/ ou à la tête de réseau (pour les associations habilitées au niveau national) est autorisé¹ - Dépenses d'accompagnement et de participation des personnes concernées incluant la formation et l'outillage des bénévoles/salariés pour cet accompagnement - Dépenses pour l'achat de denrées en tant que dépenses subsidiaires contribuant au fonctionnement du projet - Dépenses d'investissement ou de logistique si elles sont indispensables à la réalisation du projet : Ce type de dépense doit en tout état de cause rester accessoire par rapport au montant total du projet.

Fonds pour une aide alimentaire durable

Dispositif mobilisable	AAP Mieux manger pour tous (volet local) –page 3/4
Exemples	<p>Axe 1 - alliances locales de solidarités Exemple : Distribution auprès des publics concernés de produits frais, tels que des fruits et légumes achetés directement auprès de producteurs locaux, agriculteurs et maraîchers et impliquant la participation des personnes concernées dans le choix des sources d’approvisionnement et s’inscrivant dans une perspective de développement durable.</p> <p>Axe 2 - participation à des projets alimentaires territoriaux Exemple : projets de cueillette ou de glanage solidaire par les personnes en situation de précarité auprès d’agriculteurs locaux pour les revendre à un tarif solidaire après une éventuelle phase de transformation dans un atelier chantier d’insertion (ACI).</p> <p>Axe 3 - soutien aux expérimentations Exemple : bons d’achats pour des fruits et légumes associés à des ateliers de cuisine, systèmes de transfert monétaire ciblé sur des fruits et légumes et de produits sous label de qualité, panier proposé aux familles précaires à moindre coût avec des ateliers et des visites d’une ferme et l’implication des familles dans le fonctionnement des paniers, groupements d’achat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p> <p>Axe 4 - amélioration de la couverture des zones blanches Exemple : Les actions envisagées peuvent concerner des dispositifs innovants comme des épiceries sociales itinérantes ou des ateliers de transformation mobiles permettant ainsi l’amélioration de la couverture des non-recours de l’aide alimentaire en favorisant des démarches d’aller vers.</p>

Fonds pour une aide alimentaire durable

Dispositif mobilisable	AAP Mieux manger pour tous (volet local) – page 4/4
Montant aide /taux aide (plancher-plafond)	Montant mini 20 000 € pour le soutien d'un projet
Durée projet	projets seront financés pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.
Calendrier	Date de lancement de l'appel à projets/ dépôt des candidatures : 11 mai 2023 Date limite de soumission du dossier : 30 juin 2023
Modalités de réponse	https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/apel--projets-2023-programme-mieux-manger-pour-tous
Critères de sélection	Intérêt et qualité du projet Innovation et développement Méthodologie et faisabilité du projet Evaluation Coordonnateur et équipes participantes
Autres informations	
Contact/coordonnées	DREETS Anaïs MARTINS-DA CRUZ anais.martins-da-cruz@dreets.gouv.fr